



Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2020-2021

01/04/2021

Voici les revendications de la CFTC pour les négociations 2020-2021.
Ces demandes réitèrent celles des années passées mises à jour de quelques nouvelles...

Pour un meilleur Equilibre Vie Professionnelle – Vie Privée

- ⇒ Paiement des 3 jours d'absence autorisée par la loi pour « enfants malades ».
- ⇒ Mise à disposition de places pour les enfants de salariés dans des crèches interentreprises.
- ⇒ Paiement des jours de congés paternité.
- ⇒ Révision de notre accord sur le télétravail (Cf. propositions dans ce tract).
- ⇒ Révision des conditions de déplacements (Cf. propositions dans ce tract).
- ⇒ Récupérer les jours RTT et CP perdus pour faire un pot commun et l'utiliser pour aider les salariés momentanément en difficulté (suivre un enfant malade, ...).

Pour de meilleures Conditions de Travail

Déplacements :

- ⇒ Amélioration des taux de remboursements pour les repas et le logement en déplacement,
- ⇒ Mise en place d'un retour au domicile tous les week-ends aux mêmes conditions que le voyage de détente (48 heures chez soi et temps déplacement durant le temps de travail).
- ⇒ La mise en place d'un sursalaire dès que le déplacement dépasse 1 mois.
- ⇒ Le grand déplacement ne doit se faire que sur le volontariat, et ne peut pas être imposé pour les salariés :
 - En situation de handicap,
 - Soutient de famille ou ayant un conjoint en situation de handicap,
 - Mère ou Père d'enfants en situation de handicap,
 - Mère ou Père d'enfants de moins de 6 ans,
 - De plus de 60 ans.

⇒ Adapter les déplacements en fonction des règles sanitaires en vigueur afin d'avoir le temps de faire ses courses par exemple.

Missions :

- ⇒ Mettre en place la prime de panier repas durant les 55 premiers jours à **9,40 €** (validé par l'URSSAF) avant de mettre en place les TR.
- ⇒ Autoriser la matérialisation des TR pour les TR acquis en télétravail.

Formations :

- ⇒ Mise en place de parcours de formation sur les métiers du Digital (équivalent Eagle) accessibles à tous les salariés.
- ⇒ Octroi de la même prime que pour le télétravail lors du suivi d'une formation à distance.

Pour une amélioration du Télétravail

Notre accord sur le télétravail a été créé avant la crise sanitaire qui a complètement bouleversé nos façons de travailler et même nos façons de penser le travail. Il convient donc de repenser le télétravail en intégrant aussi d'autres possibilités de travail comme la mise en place de semaine de 4 jours ou la mise en place de bureaux en périphérie (espaces de travail partagés ou « coworking »), afin de réduire nos déplacements (conscience sociale et environnementale).

Il conviendrait ainsi d'appliquer dès à présent les revendications suivantes :

- ⇒ **10€ par mois** pour chaque jour en télétravail par semaine, soit au maximum 50 € si en télétravail à 100%.
- ⇒ Mise à disposition du matériel nécessaire au télétravail (PC portable, 2ème écran, clavier, souris, fauteuil, ...)
- ⇒ Rétroactivité des indemnités de Télétravail sur la base des jours réellement télétravaillés en 2021 et sur la base de notre revendication précédente.
- ⇒ Maintien du Ticket Restaurant pour chaque jour en télétravail.

POLVOIR
S'OPPOSER
TOUTJOURS
PROPOSER

CFTC
la vie à défendre

**NOUS
C'EST
VOUS**

CFTC Expleo France
Contact : cftc.expleo@gmail.com
07 68 94 74 21

www.cftc-expleo.fr

Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2020-2021

Pour les Salariés à temps partiel

- ⇒ Possibilité pour le salarié de travailler le jour habituellement non travaillé afin de pouvoir récupérer par la suite ce jour quand il le souhaite et ainsi capitaliser pour une utilisation ultérieure.
- ⇒ La CFTC demande que le salarié à temps partiel puisse poser ses congés par demi-journée et non par journée entière.
- ⇒ Le choix d'un temps partiel est bien souvent un choix imposé par des contraintes extérieures (enfant à charge, ...). Malheureusement un temps partiel induit une perte financière. La CFTC demande donc que soit étudiée la possibilité de pouvoir effectuer plus d'heures en semaine afin de cumuler l'équivalent d'une demi-journée et de pouvoir ainsi poser cette demi-journée à sa convenance.

Pour de meilleurs Salaires

- ⇒ Budget d'augmentation générale de +1% et budget d'augmentation individuelle de +2% pour les 2/3 des salariés. Les salariés non augmentés depuis 2 ans et plus se verront appliquer automatiquement une augmentation de +3 %.
- ⇒ Budgets d'augmentations spécifiques et supplémentaires afin de traiter les écarts de salaires des femmes, des salariés à temps partiel et des salariés de plus de 45 ans,
- ⇒ Mise en place de la prime MACRON **de 999,99 € pour TOUS**. La direction se doit de **remercier l'ensemble des** salariés qui ont su répondre présent durant cette crise.
- ⇒ Mise en place de critères sociaux de management et d'évaluation par les salariés managés de leur manager afin de déterminer les plans bonus.
- ⇒ Redistribution des plans bonus des managers parti (PSE, démission ou autre) aux salariés managés par le manager partant, ou à défaut dans l'enveloppe générale.

Pouvoir faire appel et être entendu

- ⇒ Les salariés qui **s'estiment lésés** car n'ayant pas reçu une augmentation, une prime, une promotion, ou qui n'ont pas eu de formation doivent pouvoir faire appel auprès d'une instance à qui la direction aura donné un pouvoir de décision ainsi qu'un budget associé. Une telle commission paritaire (direction et OS) permettra à l'entreprise de mettre en place un système transparent, garant de sa sincérité et de son objectivité dans ses décisions car elle pourra expliciter les critères non équivoques et mesurables qui auront été pris en compte pour justifier sa décision. Le budget spécifique alloué pourra être dépassé en cas d'erreur manifeste vis-à-vis d'un salarié.
- ⇒ Dans l'entretien annuel, il conviendra d'ajouter une option "objectifs non atteints mais non imputable au collaborateur" afin que cela n'interfère pas dans la note finale.

Pour un avenir meilleur

La CFTC estime qu'il est plus que temps de réfléchir à des horaires et à des solutions alternatives pour aider tous les salariés en engageant un vrai débat **d'entreprise** afin d'aller plus loin.

L'entreprise se doit d'aider les salariés à mieux travailler, chez eux, en agence, chez le client ou pourquoi pas dans des espaces de « coworking ». Mieux travailler cela veut dire des moyens matériels mais aussi des moyens de communication car l'enjeu de demain sera aussi de garder un contact.

Enfin, il nous faut intégrer dans toutes nos réflexions et actions les notions de durabilité, d'écologie, de **responsabilité sociale et environnementale**. L'entreprise se doit d'être proactive, pionnière ce qui lui donnera un avantage essentiel auprès de ses clients et facilitera le recrutement de profil recherchés. Elle le fait déjà au travers du service mobilité et des véhicules électriques par exemple, mais nous devons aller plus loin encore.

La section CFTC EXPLEO France

POLVOIR
S'OPPOSER
TOUJOURS
PROPOSER

CFTC
la vie à défendre

**NOUS
C'EST
VOUS**

CFTC Expleo France
Contact : cftc.expleo@gmail.com
07 68 94 74 21

www.cftc-expleo.fr